



## LE POINT DE CBC/RADIO-CANADA

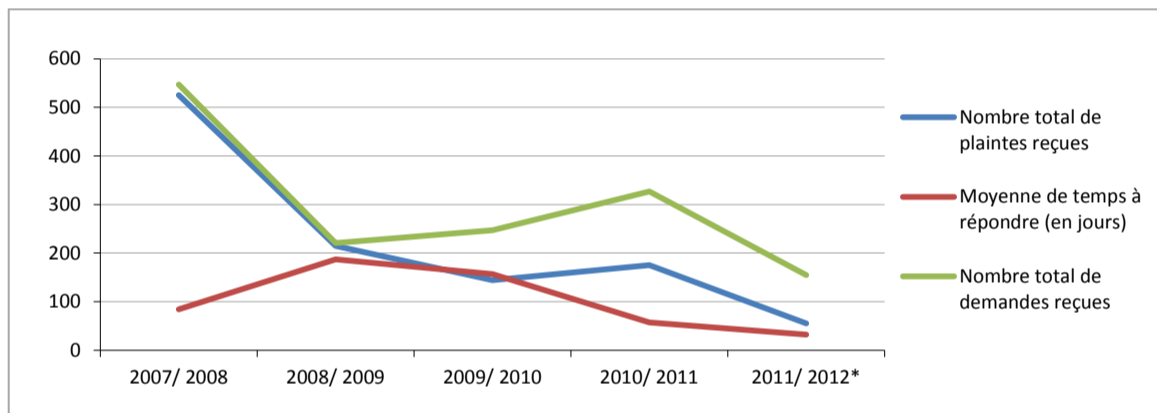
### Janvier 2012, numéro 3

Le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* de CBC/Radio-Canada fournit l'information la plus récente sur notre rendement en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI), ainsi que des renseignements à jour concernant nos efforts continus en vue de respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilisation.

### 1. Statistiques sur l'accès à l'information

Depuis que CBC/Radio-Canada est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*, en 2007, elle a reçu un total de 1 507 demandes<sup>1</sup>. Jusqu'à présent, plus de 87 609 pages contenant de l'information ont été publiées. Près du tiers de ces pages, notamment les dépenses de la haute direction, sont accessibles sur notre [site web](#).

#### Faits saillants

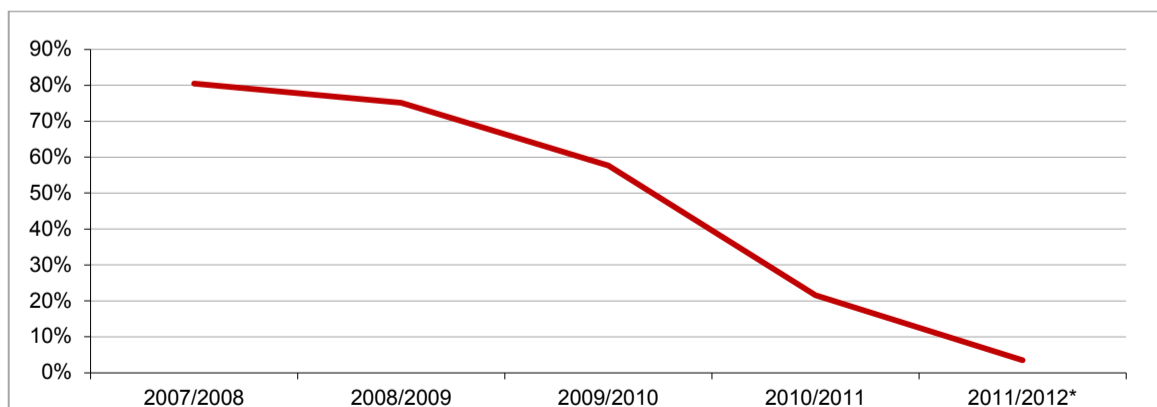


\*En date du 31 décembre 2011

CBC/Radio-Canada continue d'améliorer l'efficacité avec laquelle elle traite et répond aux demandes d'accès à l'information :

- Notre délai de réponse moyen est passé de 187 jours en 2008-2009 à 57 en 2010-2011. Notre délai de réponse moyen en date du 31 décembre 2011 est de 32 jours.
- Le nombre de plaintes déposées auprès du Commissariat à l'information est passé de 525 en 2007-2008 à 181 en 2010-2011. Au 31 décembre 2011, nous avons reçu 55 plaintes.
- Le taux de présomption de refus<sup>2</sup> est passé de 80,47 % en 2007-2008 à 21,51 % en 2010-2011. Notre taux de présomption de refus en date du 31 décembre 2011 est de 3,47 %.

#### Taux de refus d'accès



\* En date du 31 décembre 2011

<sup>1</sup> En date du 31 décembre 2011.

<sup>2</sup> Nombre de demandes auxquelles nous n'avons pu répondre dans le délai prévu par la *Loi*.



## 2. Activités de CBC/Radio-Canada en cours

- Le 14 novembre 2011, nous avons annoncé la modification de nos pratiques concernant la collecte des documents exclus en vertu de l'article 68.1 de la *Loi sur l'accès à l'information* (la *Loi*)<sup>3</sup>. Cette modification a été faite pour répondre aux préoccupations de la commissaire à l'information selon laquelle la Société appliquait l'article 68.1 dans certains cas sans vérifier les documents demandés. Nos lignes directrices concernant l'application de l'article 68.1 ont été mises à jour en conséquence et réaffichées sur notre [site web](#).
- Le 16 novembre 2011, le gouvernement du Canada a annoncé qu'à compter de janvier 2012, tous les ministères et agences assujettis à la *Loi* devaient afficher sur leur site web des sommaires de toutes les demandes d'accès à l'information complétées<sup>4</sup>. CBC/Radio-Canada affichera sur son site web les textes complets des demandes, d'ici la fin du mois. Cela s'ajoute à la publication continue de plusieurs catégories de documents rendus publics en vertu de la *Loi*.
- Le 23 novembre 2011, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision concernant la juridiction de la commissaire à l'information. CBC/Radio-Canada est satisfaite du jugement de la Cour d'appel fédérale qui clarifie la portée de la juridiction de la commissaire à l'information, particulièrement en ce qui concerne la protection des sources journalistiques de la Société. CBC/Radio-Canada travaille de concert avec le Commissariat à l'information pour appliquer la décision de la Cour d'appel fédérale.
- Le 24 novembre 2011, CBC/Radio-Canada a rencontré les membres du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Pour une transcription complète de notre témoignage, veuillez consulter le [site web](#) du Parlement du Canada.

## 3. Liens utiles vers des rapports déposés récemment

- [Sommaire du Plan d'entreprise – 2011-2012 à 2015-2016](#)
- [Deuxième rapport financier trimestriel](#)

Pour connaître l'éventail complet des rapports produits par la Société en matière de transparence et de responsabilisation, veuillez consulter la section [Transparence et responsabilisation](#) de notre site web.

<sup>3</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/discours/20111114.shtml>

<sup>4</sup> *Guide sur la publication des sommaires des demandes d'accès à l'information complétées* : <http://www.tbs-sct.gc.ca/atip-aiipr/tools/gps-fra.asp>